

---

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2023 DU  
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE ET  
L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS**

## INTRODUCTION

1. Le 16 février 2023, le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports (WGTR) a tenu la première des deux réunions qu'il a prévues dans le cadre du processus préparatoire de la Neuvième Conférence des États Parties (CEP9) au Traité sur le commerce des armes (TCA). La réunion a été facilitée par le Secrétariat du TCA à titre temporaire, car, au moment de la réunion, aucun État Partie admissible et volontaire n'avait été trouvé pour assumer le rôle de (co-)Président du Groupe de travail.

2. Le WGTR a adopté le projet d'ordre du jour annoté qui reprenait les points permanents de l'ordre du jour et les tâches récurrentes et spécifiques du WGTR approuvées par les États Parties lors de la CEP8. Le WGTR a également tenu compte du document préliminaire à la réunion, qui présentait le contexte des tâches en question, récapitulait les propositions et les discussions antérieures, proposait des points de discussion et soumettait des propositions à l'examen des membres du WGTR.

3. Dans le compte-rendu ci-après, le Secrétariat du TCA a inclus une présentation détaillée des discussions par point de l'ordre du jour.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES LIEUX DU RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET LES DÉFIS LIÉS À L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS**

4. En ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour, le Groupe de travail a examiné la situation des rapports en se fondant sur une [présentation du Secrétariat du TCA](#). L'exposé a montré que de nombreux États Parties n'ont pas satisfait à leur obligation légale de soumettre des rapports initiaux et annuels au titre de l'article 13 du TCA. Pour le rapport annuel de 2021, cela signifie que 42 États Parties ne se sont pas acquittés de leur obligation.

5. Certains États Parties qui n'ont pas entièrement satisfait à leurs obligations en matière d'établissement de rapports en vertu du Traité ont fait part des défis auxquels ils sont confrontés lors de la soumission des rapports annuels, qui sont notamment dus à la difficulté de collecter les données pertinentes à temps et à un manque de capacité et de sensibilisation dans les agences concernées. Trois de ces États ont indiqué qu'ils préparaient actuellement leurs rapports en retard. Les États qui ont toujours respecté leurs obligations en matière d'établissement de rapports ont également indiqué que la coopération interinstitutions et la préparation des rapports dans les délais impartis pouvaient constituer un défi, ce qui a conduit à préciser que la soumission des rapports après la date limite annuelle du 31 mai restait possible.

6. Pour surmonter ces difficultés, les participants ont souligné la nécessité d'une assistance, que d'autres participants ont aimablement proposée, en recourant, par exemple, à l'utilisation d'outils développés au sein du Groupe de travail. Certains participants ont également fait part des efforts qu'ils ont entrepris pour aider d'autres États dans le cadre de programmes de sensibilisation régionaux, renforçant ainsi la stratégie d'information sur l'établissement de rapports qui a été adoptée lors de la

CEP4. Il a également été proposé de faciliter l'établissement de rapports par les États dont le profil d'exportation/d'importation est limité en mettant à leur disposition des versions simplifiées des modèles de rapports au titre du TCA.

7. La dernière tâche spécifique du premier point de l'ordre du jour a donné lieu à une discussion sur la manière de faire avancer le projet d'assistance bilatérale et régionale concrète et volontaire dans l'établissement de rapports (soutien par les pairs). Cela supposerait que le Secrétariat du TCA identifie les États désireux et capables d'assumer le rôle de « champions régionaux » de l'établissement de rapports en apportant leur aide aux États Parties de leur région qui rencontrent des difficultés à produire des rapports au titre du TCA.

8. Cette proposition a été généralement bien accueillie par les participants. Certains ont sollicité des précisions sur les attentes vis-à-vis des champions régionaux, d'autres ont insisté sur la nécessité d'identifier des champions régionaux ayant une solide expérience en matière de production de rapports.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE FOND EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET DE TRANSPARENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 13 DU TCA**

9. En ce qui concerne ce deuxième point de l'ordre du jour, les participants ont eu la possibilité d'échanger sur leurs pratiques, les difficultés rencontrées et les limites portant sur des questions de fond relatives aux obligations en matière d'établissement de rapports qui mériteraient d'être examinées par le WGTR.

10. En ce qui concerne les synergies avec d'autres obligations en matière d'établissement de rapports, les participants sont satisfaits des premiers résultats de l'utilisation de la case à cocher dans le modèle de rapport annuel du TCA, qui permet à l'UNODA d'utiliser les informations contenues dans le rapport annuel aux fins de déclaration au registre de l'UNROCA. La recherche de synergies avec l'UNROCA et éventuellement d'autres forums reste une priorité pour de nombreux participants.

11. En ce qui concerne la mise à disposition du public des rapports annuels et initiaux, les participants ont encouragé tous les États Parties à mettre leurs rapports annuels à la disposition du public dans la mesure du possible, et ont invité les États Parties qui limitent la visibilité de leurs rapports aux seuls États Parties à expliquer les raisons de cette approche.

12. Aucune proposition de modification ou de questions et réponses supplémentaires n'ayant été soumise pour le document d'orientation de type « FAQ » sur l'obligation d'établissement de rapports annuels, ce sujet n'a pas été abordé.

## **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE TRANSPARENCE ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS**

### *Plateforme d'échange d'informations*

13. Au titre du troisième point de l'ordre du jour, les participants ont été invités à examiner la permanence du rôle de la Plateforme d'échange d'informations, sur la base des questions figurant dans le document d'introduction à la réunion. Les participants qui sont intervenus ont reconnu la nécessité d'une plateforme permettant les échanges entre les États Parties, un participant faisant spécifiquement référence aux informations sur les transferts illicites. Il a ensuite été fait référence aux termes de référence du DIEF, qui encourage tous les États Parties et les États Signataires à partager des informations concrètes sur le détournement par l'intermédiaire de la Plateforme d'échange d'informations.

14. Compte tenu du nombre limité de réponses aux questions sur le rôle de la Plateforme

d'échange d'informations et de l'importance du sujet pour l'avenir, les participants ont été vivement encouragés à soumettre leurs points de vue par écrit au Secrétariat du TCA.

#### *Outil de déclaration en ligne*

15. Les participants ont ensuite discuté de l'utilisation de l'outil de déclaration en ligne comme format de soumission des rapports, étant donné que cette utilisation est très limitée. Deux États Parties utilisant systématiquement l'outil pour soumettre leurs rapports annuels ont encouragé les autres à faire de même.

#### *Base de données consultable en ligne*

16. Pour la dernière tâche prévue au troisième point de l'ordre du jour, les participants ont échangé leurs points de vue sur la marche à suivre concernant le projet d'une base de données consultable en ligne. Les participants ont été invités à indiquer s'ils souhaitaient faire avancer le projet et charger le Secrétariat du TCA de procéder à une estimation du coût d'une base de données consultable construite conformément aux paramètres techniques présentés dans le document d'introduction, ou retirer le sujet de l'ordre du jour du WGTR.

17. Comme lors des réunions précédentes, les participants qui sont intervenus étaient pour la plupart favorables à l'idée générale d'une base de données consultable, mais avaient des points de vue divergents sur les paramètres techniques. De nombreux participants ont reconnu que les paramètres techniques présentés formaient une base satisfaisante sur laquelle le Secrétariat du TCA pouvait s'appuyer pour obtenir des estimations du coût d'une base de données consultable. Certains ont toutefois souligné un certain nombre de questions qui pourraient avoir un impact significatif sur le coût, telles qu'une charge de travail supplémentaire pour le Secrétariat du TCA due à la saisie manuelle des données issues des rapports qui ne sont pas soumis par l'intermédiaire de l'outil de déclaration en ligne (ce qui est le cas de la grande majorité des rapports).

18. Étant donné que seuls quelques participants se sont exprimés sur ce sujet au cours de la réunion, il leur a été demandé de soumettre leurs points de vue par écrit au Secrétariat du TCA, afin qu'une décision plus largement informée sur la marche à suivre puisse être prise.

#### **PROCHAINES ÉTAPES**

19. En ce qui concerne les prochaines étapes, le Secrétariat du TCA prendra en considération tous les commentaires et toutes les suggestions qui ont été formulés sur les sujets abordés, en particulier l'assistance bilatérale et régionale concrète et volontaire dans l'établissement de rapports (soutien par les pairs), la Plateforme d'échange d'informations et la base de données consultable en ligne.

20. S'agissant du projet d'assistance bilatérale et régionale, le Secrétariat du TCA procédera comme prévu et rendra compte de ses avancées au Groupe de travail lors de la réunion en mai.

21. Pour ce qui est de la Plateforme d'échange d'informations et de la base de données consultable en ligne, les parties prenantes sont encouragées à répondre aux questions posées sur ces sujets par écrit au Secrétariat du TCA, afin que des décisions éclairées puissent être prises à ce sujet.

22. Pour la réunion de mai, le Secrétariat du TCA préparera également une proposition pour le mandat du Groupe de travail pour la période entre la CEP9 et la CEP10. À cet égard, les participants sont également invités à soumettre toute proposition par écrit au Secrétariat du TCA.